



Déclaration de Berne
Dichiarazione di Berna
Erklärung von Bern

NUMÉRO SPÉCIAL

VERS UN DÉVELOPPEMENT

SOLIDAIRE 242

UN FILON

LA VÉRITABLE HISTOIRE DE L'OR « TOGOLAIS » RAFFINÉ EN SUISSE

EN OR

UNE ENQUÊTE EXCLUSIVE DE LA DÉCLARATION DE BERNE

SEPTEMBRE 2015

SOMMAIRE

- 4 Prologue – Remonter la filière de l’or « togolais »**
 - 7 L’or impur et la Suisse
- 8 La filière de l’or « togolais » raffiné en Suisse**
- 11 Chapitre I – Au fond des mines, les enfants**
 - 11 Travail des enfants : une réalité difficile à ignorer
 - 12 Abdoulaye et Issa : des mineurs témoignent
- 14 Ruée vers l’or au Burkina Faso – L’organisation d’une mine artisanale**
- 16 Chapitre II – Les contrebandiers burkinabés**
 - 17 La Suisse importe « 121 % » de la production burkinabée !
- 18 Chapitre III – Le clan Ammar et sa raffinerie attitrée**
 - 20 Les Ammar, en toute discrétion
 - 21 Pour en savoir plus sur les filières de l’or
- 22 Epilogue – Nos recommandations**
 - 23 Initiative « Pour des multinationales responsables »
 - 23 Comment agir avec nous ?

**ÉDITORIAL – LA SUISSE, L’OR ET LES ENFANTS**

Tikando, Alga, Tikaré. Ces noms à consonance exotique désignent trois des dizaines de mines artisanales d’or du Burkina Faso.

Abdoulaye, Issa, Moussa. Eux sont mineurs, par leur métier et par leur âge – trois parmi des dizaines de milliers. Censés apprendre à situer la patrie d’Aimé Césaire sur une carte et analyser la pensée de Thomas Sankara, ils travaillent dans des conditions innommables, au péril de leur vie, pour extraire le métal précieux des entrailles de la terre. L’OIT définit cette activité de façon précise : il s’agit d’une des « pires formes de travail des enfants ».

La destination de cet or : la raffinerie tessinoise Valcambi, qui dit appliquer les standards « les plus stricts » sur sa chaîne d’approvisionnement – avant d’apposer la croix suisse sur les lingots qu’elle fond et vend. Son dispositif est-il défaillant ou ignore-t-elle délibérément cette réalité ? Valcambi s’est murée dans un silence doré, adoubée par la Confédération qui laisse faire.

Contrairement aux autorités helvétiques, la Déclaration de Berne a cessé de croire aux fables de la branche qui prône l’autorégulation. Notre enquête, qui s’ajoute à d’autres, révèle les insuffisances de la réglementation actuelle. L’initiative « Pour des multinationales responsables » a été lancée afin de répondre à une partie de ces problèmes. Signez-la !

Marc Guéniat

À PROPOS DES PHOTOS

Sauf indication contraire, toutes les photos, qui illustrent les conditions de travail déplorables dans les mines artisanales du Burkina Faso, ont été réalisées par le photoreporter espagnol Pep Bonet (pepbonet.com). Elles ont été prises entre le 10 et le 16 août 2015 dans les mines d’Alga et de Tikando, visitées ce printemps par la DB. Photo de couverture : mine de Tikando, 13 août 2015 ; photo de la page 3, mine d’Alga, 11 août 2015. © Pep Bonet / Noor / Keystone

IMPRESSUM

VERS UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE 242, septembre 2015, est édité par la Déclaration de Berne (DB), avenue Charles-Dickens 4, CH-1006 Lausanne, tél. +41(0)21 620 03 03, fax +41(0)21 620 03 00, info@ladb.ch, www.ladb.ch **ÉDITION** Raphaël de Riedmatten **ENQUÊTE** Marc Guéniat et Natasha White en collaboration avec Peter Dörrie (journaliste indépendant) **COLLABORATION** Olivier Longchamp, Andreas Missbach, Urs Rybi et Géraldine Viret **LECTORAT** Christiane Droz, droz@citycable.ch **GRAPHISME** Naila Maiorana, naila@fatformat.com **IMPRESSION** Groux arts graphiques SA, imprimé sur papier recyclé **TIRAGE** 9000 exemplaires **PARUTION** 6 x par an **ISSN** 1661-1357 Tous droits réservés. Reproduction avec l’accord préalable de l’éditeur.

Ce numéro est une synthèse du rapport d’enquête en anglais : *A Golden Racket: The True Source of Switzerland’s « Togolese » Gold. A Berne Declaration Investigation*, septembre 2015.

Le rapport peut être téléchargé gratuitement sur www.ladb.ch/matierespremieres

Cotisation /abonnement 60 fr. par an. Pour faire un don CP 10 -10813-5

UN FILON EN OR

LA VÉRITABLE HISTOIRE DE L'OR « TOGOLAIS »
RAFFINÉ EN SUISSE

LA DÉCLARATION DE BERNE A RÉSOULU UN MYSTÈRE : COMMENT LA SUISSE PEUT-ELLE IMPORTER TANT D'OR PROVENANT DU TOGO, ALORS QUE CE PAYS N'EN PRODUIT PAS ? NOTRE ENQUÊTE RETRACE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DU MÉTAL PRÉCIEUX. DEPUIS LES MINES ARTISANALES DES PLAINES ARIDES DU BURKINA FASO, DANS LESQUELLES DES MILLIERS D'ENFANTS S'EXPOSENT, CHAQUE JOUR, À DES PÉRILS MORTELS, AUX PALMIERS QUI BORDENT LA RAFFINERIE TESSINOISE VALCAMBI. LE PRODUIT DE CE LABEUR EST ACHEMINÉ ILLÉGALEMENT AU TOGO PAR DES RÉSEAUX DE CONTREBANDE. À LOMÉ, L'OR EST ACHETÉ PAR UNE FAMILLE LIBANAISE QUI L'EXPORTE, DÉSORMAIS EN TOUTE LÉGALITÉ, VERS SON ANTENNE GENEVOISE. COMME SOUVENT, LES AUTORITÉS SUISSES PRÉFÈRENT « NE PAS SAVOIR ».

Une enquête inédite réalisée par Marc Guéniat et Natasha White en collaboration avec Peter Dörrie (journaliste indépendant).

► *Les campements de fortune, agglomérés autour des sites d'extraction, où vivent des centaines de familles (ci-contre). Les mineurs portent des charges écrasantes, générant des lésions osseuses et musculaires parfois irréversibles (ci-dessous).*

Mine d'Alga, 11 août 2015.

PROLOGUE

REMONTER LA FILIÈRE DE L'OR « TOGOLAIS »

En février 2014, le Conseil fédéral a publié, pour la première fois depuis plus de trente ans, les statistiques sur la provenance de l'or importé en Suisse. Sollicité par la RTS pour commenter cette décision, notre collègue Olivier Longchamp relevait un fait mystérieux : sur le seul mois de janvier, 1287 kilos, d'une valeur de plus de 42 millions de francs suisses, ont été expédiés du Togo. Pourtant, ce petit pays d'Afrique de l'Ouest ne produit de l'or qu'en quantité résiduelle – officiellement pas du tout. Ce qui signifie que les statistiques sur la provenance du métal précieux ne disent pas tout de son commerce, loin s'en faut ; son origine demeure inconnue.

Six mois après cette intervention, une source, dont nous préserverons l'anonymat, nous a expliqué ce que cachent ces exportations togolaises. « L'or provient de mines artisanales du Burkina Faso, dans lesquelles de jeunes enfants travaillent. Il est acheminé illégalement, c'est-à-dire « net » d'impôts, à Lomé, la capitale du Togo. » Telles étaient les grandes lignes de son récit.

De la parole aux actes, le grand écart

Cette rencontre constitue le point de départ d'une longue enquête réalisée

en Suisse, au Togo et au Burkina Faso, où nous avons visité cinq mines artisanales dans le nord et le sud-ouest du pays¹. Elle révèle la provenance véritable de l'or « togolais » raffiné en Suisse et les conditions dramatiques dans lesquelles celui-ci est produit, soulignant ainsi l'écart considérable qui sépare les déclarations officielles des raffineurs de leurs pratiques réelles. Comme l'ont illustré d'autres cas auparavant, les standards en matière de conformité (*compliance*) et de relations d'affaires (*Know Your Customer*) dont se targuent ces sociétés tiennent davantage d'une stratégie de relations publiques que d'une réelle volonté d'endiguer les aspects problématiques de leur chaîne d'approvisionnement. Notre enquête montre aussi que ces opérations s'effectuent sans le moindre contrôle des autorités suisses, qui « préfèrent ne pas savoir », selon l'expression employée par une source au sein de la police fédérale.

Trois frères, une éthique

Nous avons aussi obtenu différents documents permettant de retracer le chemin du métal précieux, comme des certificats d'importation d'or brut, émis par les douanes suisses, une liste de mines artisanales d'où l'or serait

extrait ou encore des documents bancaires. D'autres sources nous ont renseignés sur les protagonistes de ce commerce inique, en particulier les exportateurs « togolais », une famille libanaise, les Ammar. Ces informations nous ont permis de comprendre la façon dont les trois frères, Antoine, Elias et Joseph, ont créé, en 2012, une société à Genève, afin d'éliminer l'intermédiaire sur lequel ils s'appuyaient auparavant. Sans rire, le trio a justifié, auprès des autorités genevoises, la création de son antenne helvétique, MM Multitrade SA, par sa volonté de « se dissocier totalement des activités de la société Decafin » pour « des questions d'éthique ». Si Decafin a bien été accusée, en 2008, d'avoir commercialisé de l'or produit par des enfants au Mali², les considérations éthiques ne semblent pas être la préoccupation première du groupe Ammar, puisqu'il a perpétué, au Burkina Faso le schéma qui prévalait lorsqu'il était associé à Decafin.

¹ Il s'agit des mines de Tikaré, Yabo, Alga et Karentenga, au nord, et de Tikando, dans le sud-ouest.

² *A Poisonous Mix*, Human Rights Watch, 2011.



06 UN FILON EN OR

En réalité, les Ammar n'ont fait qu'amasser davantage de profits en renforçant leur contrôle sur la chaîne de l'offre, du Togo jusqu'en Suisse. Les autorités genevoises n'ont rien trouvé à redire à ce modèle d'affaires consistant à exporter des milliers de kilos d'un minerai provenant d'un pays qui n'en produit pas. Pas plus que Valcambi, la raffinerie tessinoise qui achète cet or issu du travail des enfants, tout en se targuant d'appliquer les standards «les plus stricts» pour garantir le respect des droits humains sur l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement.

La croix suisse et l'antéchrist

Pour satisfaire sa soif d'or, le groupe Ammar s'appuie sur des réseaux de contrebandiers burkinabés qui s'affranchissent de toute contribution fiscale au «Pays des hommes intègres». La sueur de jeunes enfants perle sur le sol aride duquel le minerai est extrait. Les conditions de sécurité sont innommables.

C'est cet or-là qui transite, chaque semaine, par l'aéroport de Zurich, et que la raffinerie tessinoise Valcambi fond en barres, sans omettre d'y apposer la croix suisse en guise de signature. Les douanes voient défiler sans broncher des paquets compris entre 50 et 100 kilos. Une source auparavant active dans l'importation d'or africain assure n'avoir jamais fait l'objet d'un contrôle en plus de dix ans – ni des douanes ni de sa raffinerie partenaire. Selon le groupe Ammar, la vente de ces lingots génère, chaque année, des centaines de millions de francs de chiffre d'affaires. Seul un pourcentage infime de ces revenus concourt au développement économique du Burkina Faso, où la moitié de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté.

Difficile de donner tort à Blaise Cendrars, pour qui «l'antéchrist, c'est l'or».³

³ Blaise Cendrars, *L'or*, Ed. Gallimard, 1998.



◀ *Un jeune adolescent sépare le minerai des résidus sans valeur. Entre 30% et 50% des employés des mines artisanales du Burkina Faso n'ont pas atteint l'âge adulte.*

Mine de Tikando, 13 août 2015.

L'or impur et la Suisse

La Suisse ne produit pas d'or, mais elle en raffine. Et beaucoup. A la différence du pétrole, du cuivre et du blé que les négociants achètent et vendent depuis Zoug ou Genève, les flux commerciaux d'or passent physiquement sur le territoire de la Confédération. La Suisse importe, chaque année, l'équivalent de 70% de la production d'or mondiale, en excluant le métal précieux entreposé dans les ports francs. Il s'agit aussi bien d'or minier (ou brut) que de scrap (résidus de bijoux, montres, etc.). En 2013, plus de 3000 tonnes d'or brut ont convergé vers la Suisse, selon les statistiques de l'Administration fédérale des douanes. En valeur, ces importations atteignaient 109 milliards de francs, soit 17% du PIB helvétique.

Extrêmement concentré, le marché mondial est dominé par six raffineries qui se partagent 90% du volume. Quatre d'entre elles sont basées en Suisse, avait déclaré en 2011 à swissinfo.ch Frederic Panizzutti, porte-parole de MKS, propriétaire de la raffinerie Pamp. Au côté de cette dernière se trouvent Metalor, Argor-Heraeus et Valcambi. Toutes ont déjà été pointées du doigt en raison de la légèreté dont elles ont fait preuve en acquérant leur or.

Des précédents peu reluisants

Metalor et Argor-Heraeus ont été accusées d'avoir participé indirectement au financement du conflit en République démocratique du Congo, en achetant de l'or pillé par des groupes armés. Les deux raffineries se sont défendues avec véhémence. Au Pérou, dans la région de Madre de Dios, Pamp aurait acquis de l'or extrait illégalement, nourrissant violences et dégâts environnementaux.

Pour sa part, la raffinerie tessinoise Valcambi aurait, selon nos informations, raffiné, par l'intermédiaire de la société genevoise Decafin, de l'or extrait par des enfants au Mali. Notre enquête montre que la pratique prévaut encore aujourd'hui, malgré les coups de semonce de la société civile.

C'est cet or que les établissements helvétiques raffinent pour atteindre une pureté maximale, jusqu'à 99,99%. Une pureté qui tranche avec les conditions déplorables dans lesquelles le métal précieux est trop souvent extrait.

Valcambi, une raffinerie emblématique

Fondée en 1961 sous le nom de Valori & Cambi, à Balerna, dans le canton du Tessin, la raffinerie Valcambi appartient depuis peu au groupe indien Rajesh Exports. En juillet, Newmont Mineral Holdings – une compagnie américaine qui s'était vu décerner, en 2009, le « Prix de la honte » pour sanctionner ses projets « environnementaux » au Ghana – a en effet vendu sa part de 60,6% pour un montant de 119 millions de dollars. La valeur totale de l'entreprise atteindrait 400 millions de dollars.

Valcambi emploie quelque 165 personnes et dispose d'une capacité de raffinage de 2000 tonnes d'or par année. Contrairement à certaines de ses concurrentes, actives dans le négoce, Valcambi ne s'occupe que du raffinage. Selon son site internet, sa clientèle se compose de certaines des plus grandes compagnies minières du monde, des horlogers les plus prestigieux, de grandes banques, de gouvernements et de banques centrales.

LA FILIÈRE DE L'OR «TOGOLAIS» RAFFINÉ EN SUISSE

Chaque année, des milliers de tonnes d'or minier sont importées en Suisse. Très peu d'informations filtrent sur l'origine de ce métal précieux. Les raffineurs certifient que leur chaîne d'approvisionnement fait l'objet de contrôles très stricts. La filière que dévoile notre enquête montre pourtant que, derrière les importations d'or «togolais», se cachent des réseaux de contrebande du Burkina Faso. Ceux-ci ne s'acquittent pas d'impôts et profitent du travail d'enfants parfois très jeunes.

PRODUCTION D'OR
ARTISANAL AU
BURKINA FASO

8t D'OR
ARTISANAL/AN
1t FISCALISÉE



200 000
PERSONNES TRAVAILLENT
DANS LE SECTEUR

30-50%
SONT DES ENFANTS



ACHEMINEMENT DE L'OR



FLUX FINANCIER



INDUSTRIE DE L'OR EN SUISSE

2500t D'OR
IMPORTÉES ET RAFFINÉES
EN SUISSE CHAQUE ANNÉE

RAFFINE L'ÉQUIVALENT DE

70%
DE LA PRODUCTION
MONDIALE

4 DES 6 PLUS IMPORTANTES
RAFFINERIES D'OR DU MONDE



AÉROPORT DE PARIS-CHARLES-DE-GAULLE

AIR FRANCE

AIR FRANCE

AÉROPORT DE ZURICH

SUISSE

ARAB BANK (SUISSE)

GENÈVE

5. MM MULTITRADE SA

- Filiale du groupe AMMAR à Genève
- Près de 100% des importations d'or du Togo en Suisse

BALERNA

4. VALCAMBI

- La plus importante raffinerie de Suisse
- Devoirs de diligence défailants
- Aucune transparence sur sa filière d'approvisionnement



IMPÔTS, ROYALTIES ET TAXES NON ACQUITTÉS



CHAPITRE I

AU FOND DES MINES, LES ENFANTS

On les appelle parfois « les enfants serpents », ces garçons au corps encore frêle qui se glissent dans des tunnels obscurs à la recherche d'un trésor très convoité. A notre doigt, à notre cou, il représentera certainement l'amour ou la réussite. Au fond des boyaux, l'or est synonyme de peur, de sueur et de sang. Dans les mines artisanales du Burkina Faso, d'où provient l'or « togolais » acheté par Valcambi, nous avons découvert les conditions déplorables dans lesquelles enfants et adultes travaillent.

◀ *Les mineurs descendent au fond des conduits dénués d'équipement adéquat, sans casque, gants ou lunettes de protection. Ils ingèrent souvent des drogues, comme des amphétamines, pour contrer la peur et la faim durant les douze heures consécutives qu'ils passent au fond des boyaux.*

Mine de Tikando, 13 août 2015.

La plupart des mines artisanales du Burkina Faso sont proches de la capitale, Ouagadougou, et facilement accessibles par la route. Nous en avons visité cinq, il y en a des dizaines dans le pays. De taille variable, ces sites peuvent compter jusqu'à sept mille employés et s'étendre sur plusieurs hectares. Si la division du travail y est respectée dans une discipline presque militaire, il n'en va pas de même pour ce qui est de l'organisation de l'espace et des conditions de sécurité.

Les familles vivent au milieu d'un paysage chaotique, comme agglomérées à cet univers ad hoc en dépit des dangers qu'il représente. Les gens mangent, dorment et travaillent sous un voile gris de poussière. Partout, le sol est éventré à la dynamite, puis à la main, pour y creuser de profonds mais étroits conduits souterrains, qu'on ne se donne même pas la peine d'étayer sérieusement. Munis d'une simple corde de chanvre, les mineurs descendent jusqu'à plusieurs centaines de mètres dans les entrailles de la terre. En surface, suivant un procédé rudimentaire, un préposé agite un gros bout de caoutchouc dans

le but de propulser de l'air dans un tuyau censé ventiler les boyaux au fond desquels s'affairent ses collègues d'infortune. Des explosions sont provoquées à quelques dizaines de mètres seulement. La presse locale se fait régulièrement l'écho d'accidents mortels. Peu avant notre venue sur le site d'Alga, dans le nord du pays, 46 mineurs auraient péri à la suite de l'effondrement d'un conduit.

Selon nos estimations, entre 30 % et 50 % des employés travaillant sur les cinq sites visités sont des enfants. Les plus jeunes n'ont pas plus de 10 ans. De nombreux adultes expliquent avoir commencé leur carrière avant d'avoir atteint 18 ans. Certains enfants accompagnent leurs parents pour contribuer aux revenus du ménage. D'autres, parfois très jeunes, vagabondent, seuls, d'une mine à l'autre au gré des opportunités, en quête de gains considérés comme séduisants – 9 de nos francs par semaine, dans un pays où la plupart disposent d'un revenu inférieur au minimum légal, fixé à 14.75 francs suisses par semaine. Le rythme de travail est infernal : douze heures d'affilée, de jour ou de nuit.

Le travail des enfants : une réalité difficile à ignorer

La raffinerie Valcambi et le groupe Ammar peuvent-ils vraiment ignorer que l'or dont ils tirent leurs profits est extrait par des enfants ? Deux clics sur internet suffisent à mesurer l'ampleur du problème, surtout dans le pays qui nous occupe, le Burkina Faso. Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), des milliers d'enfants s'échinent dans les mines d'or en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Le phénomène est particulièrement répandu au Niger et au Burkina Faso. A eux seuls, les deux pays sahéliens compteraient un quart des

enfants actifs dans le secteur aurifère au niveau mondial.

Corroborant ce que nous avons constaté sur place, l'OIT estime que 30 % à 50 % de la main-d'œuvre active dans les mines artisanales est composée d'enfants de moins de 18 ans. Plus de 70 % d'entre eux auraient moins de 15 ans.

L'OIT insiste également sur le fait que, à partir de 12 ans, les enfants exécutent les mêmes tâches que les adultes, y compris les plus pénibles et dangereuses. On est donc en présence de ce que l'OIT qualifie

de « pires formes de travail des enfants ». Plus spécifiquement, il s'agit « des travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant ». La réalité observée sur le terrain ne laisse malheureusement aucune place au doute : ces mines opèrent en violation flagrante des conventions internationales et de la législation burkinabée. Cette dernière fixe en effet l'âge minimum du travail à 16 ans et interdit explicitement l'emploi de mineurs dans des activités dangereuses.

12 UN FILON EN OR

► **Des enfants sont impliqués à toutes les étapes de la production. Les femmes et les jeunes filles ne descendent pas dans les conduits. Mais elles travaillent également sur les sites de production comme ici, à l'aide de calebasses (ci-contre).**

Mines d'Alga et de de Tikando, 11 et 13 août 2015.

Risques sanitaires élevés

Dans trois des cinq mines visitées, nous avons constaté qu'aucune distinction n'est généralement opérée entre enfants et adultes s'agissant des tâches à accomplir. La plupart des «petits» descendent dans les conduits, où ils encourent un péril mortel. Tous sont fréquemment exposés au mercure, au cyanure et aux autres produits toxiques utilisés pour extraire l'or. La majorité des employés ignorent les risques sanitaires liés à leur activité. Alors que la poussière constante provoque de graves maladies respiratoires et pulmonaires, telles que la silicose, les travailleurs n'ont pas accès aux masques ou à un autre matériel de protection qui permettraient de limiter ces risques. Véritable poison, le mercure s'attaque aux systèmes digestif et immunitaire, détruit les poumons et les reins. Les blessures musculaires et osseuses

liées au port de charges excessives sont monnaie courante. Les corps se déforment. Près d'un quart des enfants qui travaillent dans les mines artisanales ont déjà été victimes d'un accident occasionnant des blessures. Selon des ONG présentes sur place, dans la majorité des cas, ils n'ont pas reçu de traitement médical approprié.

Des drogues pour vaincre la peur

«Pour se donner du courage», les mineurs ont à disposition un assortiment d'alcools, de cannabis et d'amphétamines, ces dernières étant d'ailleurs réputées pour aller de pair avec l'orpaillage. De telles substances permettent de dominer la faim, la fatigue ainsi que la peur qui vous prend aux tripes dans l'obscurité claustrophobe de ces tunnels souterrains. Selon un représentant d'une ONG locale, «les travailleurs refusent de descendre sans avoir pris de drogues».

Abdoulaye et Issa : des mineurs témoignent

Les beaux jours de la mine Tikaré sont terminés. Si, il y a quelques années encore, des centaines de mineurs y travaillaient sans relâche, une vingtaine d'entre eux seulement s'acharnent aujourd'hui à extraire les dernières traces d'or dans cette mine épuisée. Mais pour Abdoulaye, 12 ans, Tikaré est encore synonyme d'espoir. Il raconte : « Mes parents ne m'ont jamais envoyé à l'école. J'aide mon père dans les champs, mais, comme c'est la saison sèche, je suis venu à la mine pour gagner un peu d'argent avec mon frère. Si je gagne de l'argent, je rentrerai à la maison à la saison des pluies pour aider mes parents à cultiver les champs. »

Malheureusement, peu d'enfants reprennent le chemin de la maison ; moins encore retournent à l'école. Quelques jeunes travailleurs rencontrés sur le site de la mine de Tikando ont accepté de nous parler de leur périple, plusieurs années passées loin de chez eux, toujours à la recherche d'un travail : « Nous étions au Sénégal jusqu'à ce qu'ils ferment les mines, raconte Issa. Nous ne faisons pas tous partie de la même famille mais nous venons du même village. Je ne suis jamais allé à l'école et mes parents sont restés à Tenkodogo », à des centaines de kilomètres de là. Conscients que les enfants au-dessous de 18 ans ne sont pas autorisés à travailler sur des machines très lourdes comme ils le font, Issa et ses amis ont refusé de nous dire leur âge.







1 Puits

D'abord forés à la dynamite, les puits (jusqu'à 170 mètres) et les tunnels sont ensuite excavés à la main pour atteindre la couche aurifère. Les mesures de ventilation étant rudimentaires, l'air est vicié et suffocant.

Les asphyxies et les effondrements sont fréquents.

2 Extraction et transport

La roche aurifère est hissée à l'aide de treuils, puis transportée jusqu'aux concasseurs à dos d'homme ou à moto.

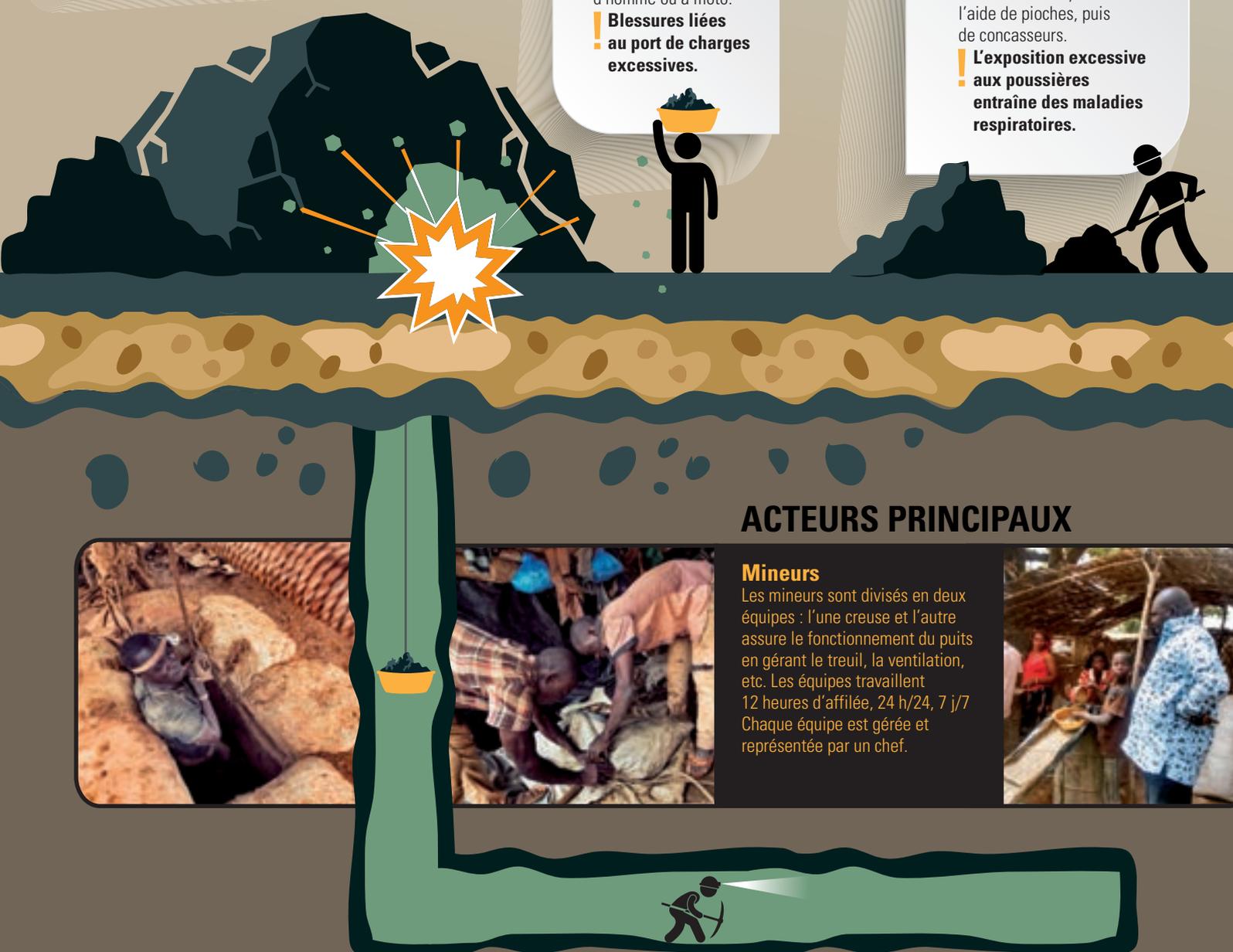
Blessures liées au port de charges excessives.



3 Broyage et concassage

La roche est broyée à l'aide de pioches, puis de concasseurs.

L'exposition excessive aux poussières entraîne des maladies respiratoires.



ACTEURS PRINCIPAUX

Mineurs

Les mineurs sont divisés en deux équipes : l'une creuse et l'autre assure le fonctionnement du puits en gérant le treuil, la ventilation, etc. Les équipes travaillent 12 heures d'affilée, 24 h/24, 7 j/7. Chaque équipe est gérée et représentée par un chef.



RUÉE VERS L'OR AU BURKINA FASO

L'organisation d'une mine artisanale



4 Séparation et lavage

Pour séparer le matériau aurifère du sable et des sédiments, les débris rocheux sont séparés et lavés dans des boîtes d'écluse.

5 Traitement chimique

Pour isoler l'or, la boue est traitée au mercure. Les résidus aurifères sont ensuite extraits à l'aide de cyanure.

Faute de protection adéquate, l'exposition à ces agents chimiques représente une grave menace pour la santé.



6 Fonderie

Une fonderie artisanale est utilisée pour produire de petits lingots d'or préaffiné.



Responsable de mine

Souvent un homme bénéficiant localement d'une influence considérable. Il est responsable de la coordination des activités de la mine, de l'application de la réglementation et de la sécurité.



Négociants

Les négociants commercialisent l'or sur le marché local ou, parfois, international. Sur les petits sites, les négociants indépendants font office d'intermédiaires entre les mineurs et les comptoirs d'achat. Sur les sites plus importants, les comptoirs ont des représentants sur place et sont, parfois, détenteurs du permis d'extraction.

LES PRINCIPAUX PROBLÈMES

• 30% à 50% des travailleurs n'ont pas atteint l'âge adulte

Des enfants travaillent à toutes les étapes de la chaîne de production.

• Absence d'équipements de sécurité

Les casques, gants, chaussures et masques de protection sont pratiquement inexistantes, même pour le travail avec des agents chimiques toxiques et des machines-outils.

• Conditions sanitaires déplorables

Les campements qui font office de villages miniers ne disposent d'aucune infrastructure planifiée.

CHAPITRE II

LES CONTREBANDIERS BURKINABÉS

Source d'espoir, la découverte d'or dans les sous-sols du Burkina Faso n'a pas permis d'améliorer les conditions d'existence de la population, laquelle ne profite guère des revenus générés par le métal précieux. Dans le cas de l'or artisanal, notre enquête a en effet révélé que plusieurs tonnes sont acheminées chaque année illégalement vers le Togo par de puissants réseaux de contrebande, qui s'enrichissent aux dépens des caisses publiques. Voici comment ils procèdent. Et pourquoi.

Après avoir été extrait des entrailles de la terre et «nettoyé», l'or est vendu à une série d'intermédiaires, appelés «comptoirs d'achat» (voir infographie «La filière de l'or togolais raffiné en Suisse», pages 8 et 9). Il s'agit d'individus ou de sociétés. Ces comptoirs peuvent être de simples acheteurs ou jouir de participations dans les mines et bénéficier, à ce titre, de contrats d'achats exclusifs sur un pourcentage de la production.

Certains de ces comptoirs sont équipés pour préaffiner l'or. Ils broient le minerai, le placent dans des «pesées» en terre cuite et le chauffent jusqu'à liquéfaction. A ce moment-là, le liquide est versé dans des lingotières en fer. Une solution composée d'acide nitrique et d'acide chlorhydrique est alors injectée dans le minerai liquide, afin de séparer les impuretés lors de la solidification, généralement du cuivre (or rose), de l'argent (or jaune) ou du fer (or blanc). Il ne reste ainsi que le métal précieux (et parfois des résidus de platine). A ce stade, l'or atteint déjà en moyenne 22 à 23 carats, proche de sa pureté maxi-

male, explique une source au Ministère de l'énergie et des mines togolais.

C'est sous cette forme, en petits lingots de la taille d'un paquet de cigarettes et d'un poids maximal d'un kilo, que les contrebandiers acheminent illégalement l'or par voie terrestre jusqu'à Lomé, au Togo, privant ainsi le Burkina Faso de précieuses recettes publiques. «Pour ne pas mentir, il n'y a pratiquement pas d'exportation d'or légale entre le Burkina et le Togo», tranche ainsi, sans ambiguïté, un fonctionnaire du Ministère burkinabé des mines. Selon nos estimations conservatrices, pas moins de 7000 kilos d'or transitent de cette façon entre les deux pays. Il y a cependant tout lieu de croire que la production artisanale d'or non déclarée est bien plus élevée (lire encadré page 17).

L'«optimisation» fiscale des contrebandiers

Pour les contrebandiers, exporter le précieux métal du Togo plutôt que du Burkina Faso présente un avantage évident: ils échappent ainsi à toute forme d'impôt, que ce soit les royalties, les impôts sur le bénéfice ou encore les



taxes à l'exportation. S'il est difficile d'estimer de façon fiable les pertes que de telles pratiques représentent pour l'Etat, on ne prend pas trop de risques en affirmant que celles-ci se chiffrent en dizaines de millions de francs, au vu des quantités. On peut, par ailleurs, évaluer avec davantage de précision les montants non perçus sous forme de taxe à l'exportation du fait de la contrebande vers le Togo. Pour 7000 kilos d'or exportés chaque année, le manque à gagner est d'environ 6,5 millions de francs suisses. Ces recettes substantielles seraient les bienvenues dans les caisses du Burkina Faso, 181^e pays sur 187 au classement mondial 2014 selon l'indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Un homme puissant

Le principal «exportateur» burkinabé qui, selon nos sources, organise le transit de l'or vers le Togo, est une société dénommée Somika. Cette firme appartient à un certain El Hadj Adama Kindo. Incontournable dans le secteur, ce puissant homme d'affaires est titulaire de nombreux permis miniers et sa société est l'un des principaux acheteurs d'or artisanal du pays. Comme c'est souvent le cas pour de tels personnages, Adama Kindo bénéficie d'appuis politiques. N'est-il pas consul honoraire de Guinée au Burkina Faso? Le secrétaire général du Syndicat des travailleurs



des géologies, des mines et des hydrocarbures affirme que Kindo entretient des « liens les plus étroits avec Blaise » (Campaoré, l'ex-président, renversé le 31 octobre 2014, ndlr). La presse a, par ailleurs, fait état de ses amitiés avec une dizaine de ministres, ce qui pourrait faire de lui une personne politiquement exposée, au sens de la loi suisse. Ce statut impliquerait une vigilance accrue de la part de ses partenaires d'affaires helvétiques.

Sollicité à plusieurs reprises, Adama Kindo n'a jamais répondu à nos demandes d'interview. Lorsque nous étions sur place, un représentant de sa société a nié toute implication dans l'exportation illégale d'or vers le Togo, sans toutefois expliquer où disparaissent les tonnes d'or produites dans les concessions contrôlées par Somika.

Comment ce commerce massif peut-il échapper totalement à la vigilance des autorités burkinabées? La plupart des fonctionnaires, des journalistes et des représentants d'ONG avec lesquels nous nous sommes entretenus estiment que le secteur est gangrené par la corruption et qu'un tel niveau de contrebande est impensable sans complicités dans les hautes sphères du pouvoir. Contrairement à ce qu'avancait notre source en son sein, le Ministère des mines réfute officiellement toute corruption et déclare ignorer que de l'or est exporté illégalement au Togo.

▲ *Les mineurs vendent une partie de l'or extrait, rarement plus que quelques grammes, à de petits négociants présents sur les sites aurifères. Ceux-ci le revendent à des grossistes, appelés « comptoirs d'achats ».*

Mine de Tikando, 13 août 2015.

La Suisse importe « 121 % » de la production burkinabée !

La ruée vers l'or a débuté, il y a une dizaine d'années, au Burkina Faso. Résiduelle dans un premier temps, la production industrielle a augmenté massivement dès 2009, faisant de ce pays le quatrième producteur du continent. Cette même année, la Suisse a commencé à importer la quasi-totalité de l'or extrait.

La production artisanale largement sous-estimée

Les statistiques burkinabées semblent peu fiables. Certaines années, en effet, la Suisse importe jusqu'à 121 % de la production. Il est donc probable que la quantité réellement produite soit nettement plus élevée.

D'ailleurs, la production artisanale ne s'élevait officiellement qu'à 1000 kilos en 2014. Nos recherches montrent que ce chiffre doit être multiplié par huit au minimum. Certaines estimations avancent jusqu'à 30000 kilos d'or commercialisés sans que l'Etat n'en perçoive le moindre centime. Cela permettrait d'expliquer pourquoi les importations helvétiques dépassent la quantité totale d'or extrait, tout comme la contrebande d'or artisanal du Burkina Faso vers le Togo.



▲ Le concassage des pierres est une activité pénible. L'ouvrier, ici un jeune adolescent, respire de la poussière en permanence, s'exposant à diverses maladies pulmonaires et respiratoires. Deux jeunes adolescents portent des rondins qui serviront à étayer de façon précaire les conduits souterrains (à droite).

Mine de Tikando, 13 août 2015.

CHAPITRE III

LE CLAN AMMAR ET SA RAFFINERIE ATTITRÉE

Du Togo jusqu'en Suisse, l'or illégitime a encore un long chemin à parcourir. Caché dans une mallette emmenée par un homme en costume sombre ? Absolument pas. Dans les mains du groupe Ammar, le métal jaune pourra rejoindre, cette fois en toute légalité, la raffinerie Valcambi sans qu'aucune question ne soit posée quant à son origine réelle. «Le silence est d'or», surtout pour ceux qui profitent de ce commerce scandaleux.



Une fois que l'or a atteint Lomé par la route, il est acheté par la société Wafex, une filiale du groupe Ammar. Un négociant burkinabé explique combien il est commode de traiter «avec les Libanais», qui «se contentent de vous rembourser en liquide et ne se préoccupent pas de la paperasse». Le métal jaune sorti en douce du Burkina Faso est désormais «légalisé».

L'intérêt, pour les contrebandiers burkinabés, de passer par le Togo est clair, mais qu'en est-il des Ammar, établis dans les deux pays en tant que vendeurs de pneus (*lire encadré page 20*)? L'avantage est aussi fiscal. S'ils s'acquittent bien d'une taxe à l'exportation à Lomé, celle-ci est dix fois inférieure au montant qu'ils devraient verser en exportant depuis Ouagadougou. Au Togo, les Ammar ne paient que huit centimes par gramme,

tandis que le gramme d'or brut vaut environ 29 francs suisses.

Des profits substantiels

L'exporté via Wafex permet au clan Ammar de dégager des profits substantiels. Le groupe commercialise ainsi près des deux tiers de l'or exporté depuis le Togo (quelque 10 tonnes en 2011) et, selon l'une de nos sources, la totalité de celui qui prend le chemin de la Suisse. Des documents rédigés par les Ammar eux-mêmes attestent que la totalité de leur or est destiné à la Suisse. Au moment d'implanter leur filiale à Genève, en 2012, ils ont affirmé aux autorités cantonales que leur activité aurifère générerait, pour les banques helvétiques, un chiffre d'affaires de 540 millions de francs (pour environ 8000 kilos d'or, expliquaient-ils). Ils espéraient atteindre 705 millions en 2014.

Contactés à de multiples reprises, tant au Togo qu'à Genève, les Ammar ont refusé de répondre à nos questions, se contentant de déclarations générales sur leurs procédures de conformité. Dans un courriel adressé à la DB, MM Multitrade SA, la filiale genevoise du groupe Ammar, dit être affiliée à l'Association romande des intermédiaires financiers, l'organisme d'autorégulation en matière de blanchiment d'argent. La société affirme aussi être soumise aux contrôles ordonnés par Valcambi, l'acquéreur final de cet or illégitime. Au vu des faits mis en lumière par notre enquête, ces mécanismes de surveillance sont clairement insuffisants pour prévenir l'achat d'or produit en violation flagrante des Conventions fondamentales de l'OIT relatives aux pires formes de travail des enfants.

Les Ammar, en toute discrétion

On sait peu de chose sur la famille Ammar, sinon que les trois frères, Antoine, Elias et Joseph, sont originaires de Damour, au Liban. Comme nombre de leurs compatriotes, ils sont bien implantés en Afrique de l'Ouest. Leur activité la plus visible est la vente de pneus. Ils distribuent en effet la marque Goodyear dans la sous-région, tant au Burkina Faso qu'au Togo ou encore au Bénin, notamment à travers une société dénommée Uni-tires Sàrl.

A Lomé, les locaux des frères Ammar sont situés au boulevard du 13 janvier, à deux pas de la magnifique plage autour de laquelle s'étire la capitale togolaise. L'enseigne Goodyear surplombe ce petit immeuble d'un étage. Seule une plaquette discrète indique la présence d'une autre société, Wafex Sàrl. Si pénétrer dans les locaux d'Uni-tires est aisé, s'introduire dans ceux de Wafex s'avère bien plus compliqué. Un agent de sécurité bloque le passage. Lors de chacune de nos tentatives, les dirigeants n'étaient officiellement « pas là ». Mais « ils rappelleront, c'est promis ». On attend toujours.

Bienvenue en Suisse

L'antenne genevoise du groupe Ammar, MM Multitrade SA, est dirigée par le fils d'Elias, Ziad. Sur sa page Facebook, le jeune homme de 29 ans dit aimer prendre du bon temps à Dubaï, Cannes et Monaco. La filiale dispose de locaux proches de la gare et se contenterait de fournir « des services » financiers, logistiques et administratifs pour le compte du groupe. MM Multitrade permet aussi aux Ammar de disposer de comptes bancaires en Suisse, auprès de l'Arab Bank et de Lombard Odier (en 2012, du moins). Selon les documents en notre possession, c'est sur le compte ouvert auprès de l'Arab Bank que Valcambi paie aujourd'hui MM Multitrade en échange de ses livraisons d'or. Durant les semaines où nous tentions d'entrer en contact avec le groupe Ammar, son site internet a disparu, en toute discrétion.



▲ Fonderie d'or artisanale. Kongoussi, 16 août 2015.

De Lomé, les petits lingots d'or brut, assemblés en paquets d'un poids généralement compris entre 50 et 100 kilos, sont transportés vers la Suisse via Paris, sur des vols réguliers d'Air France. Arrivés à l'aéroport de Kloten, dans le canton de Zurich, les colis sont acheminés au Tessin, où opère Valcambi. Sur le plan financier, MM Multitrade SA se charge de réceptionner les lingots en Suisse, avant que ceux-ci ne soient vendus à Valcambi, qui les raffine (*lire encadré*). En contrepartie, Valcambi crédite le compte d'or monétaire (en onces) de MM Multitrade, ouvert à l'Arab Bank de Genève. C'est le bout de la chaîne.

Valcambi, une raffinerie raffinée

Comme son partenaire d'affaires, le groupe Ammar, Valcambi a refusé

de répondre à nos questions, tout en demandant que nous lui fassions parvenir les documents en notre possession – demande à laquelle nous n'avons pas accédé. Nous avons dû nous contenter des beaux discours en libre-service sur le site internet de la raffinerie, qui renseignent sur les procédures de conformité « strictes » auxquelles Valcambi se soumet « dans tout ce qu'elle fait, chaque jour et partout » où elle opère. Dans le cadre de ses directives internes, la raffinerie s'engage notamment à ne pas profiter, d'une quelconque manière, de formes illégales du travail des enfants. Alors, comment la raffinerie tessinoise peut-elle acheter, raffiner, puis revendre de l'or extrait par des enfants parfois âgés de moins de 10 ans, elle qui prétend



par ailleurs « être en mesure de garantir les standards les plus élevés en matière de traçabilité sur l'ensemble de (s)a chaîne d'approvisionnement en ce qui concerne l'information, les documents et les acteurs liés à chaque lot de métal précieux qu'elle transforme »? Comme si l'appât du gain poussait Valcambi à s'écarter de ses engagements publics et des mesures auxquelles elle prétend s'astreindre.

« Qui veut de l'or? Qui veut de l'or? », conclut Cendrars. De notre point de vue, la question serait plutôt: « Qui veut de cet or? »

Pour en savoir plus sur les filières de l'or

- *Etude sur le travail des enfants sur les sites d'orpaillage et les carrières artisanales dans cinq régions du Burkina Faso*, Unicef, 2011.
- *Les enfants du Burkina Faso emportés par la ruée vers l'or*, InfoSud, 16.9.2013.
- *Precious Metal, Cheap Labour: child labour and corporate responsibility in Ghana's artisanal gold mines*, Human Rights Watch, 10.6.2015
- *L'or africain – Pillages, trafics et commerce international*, Gilles Labarthe, Ed. Agone, 222 pp., 2007.
- *Dirty Gold War*, Daniel Schweizer, film documentaire, 2015, www.dirtygoldwar-lefilm.com
- *No Dirty Gold ! La Suisse est responsable*, Société pour les peuples menacés, 2015, www.gfbv.ch/fr
- *Artisanal Gold Council*, une ONG canadienne qui s'engage pour l'amélioration des conditions de travail dans les mines artisanales, www.artisanalgold.org



▲ Mine de Tikando, 13 août 2015.

ÉPILOGUE

NOS RECOMMANDATIONS

Dans son « Rapport de base : matières premières », publié en 2013, le Conseil fédéral a reconnu les risques associés au secteur de l'or et souligné l'importance de renforcer les standards en matière de transparence et de responsabilité. Malgré cette prise de conscience, les efforts pour prévenir l'importation, sur le territoire helvétique, d'or entaché par la corruption, les dégâts environnementaux ou les violations des droits humains, restent insuffisants.

La Déclaration de Berne n'appelle pas à un boycott de l'or artisanal du Burkina Faso. Faire des affaires dans de tels contextes exige toutefois une vigilance accrue que les standards volontaires en vigueur dans ce secteur – quoique très développés – sont incapables de garantir. Ces standards, inspirés des Principes directeurs de l'ONU, sont pourtant érigés en exemple à suivre par le Conseil fédéral. S'il est vrai qu'ils ont le mérite d'exister, comparativement au néant réglementaire qui caractérise le négoce des matières premières, notre enquête démontre, une nouvelle fois, l'insuffisance des normes qui reposent sur la bonne foi des entreprises.

C'est pourquoi, en avril dernier, une coalition d'ONG, dont la DB, a lancé l'initiative populaire « Pour des multinationales responsables », visant à mieux encadrer les activités à l'étranger des sociétés domiciliées en Suisse (*lire page 23*). Au-delà de ce que prévoit ce texte, des mesures spécifiques devraient être prises dans les meilleurs délais pour que la Suisse cesse d'importer de l'or illégal ou illégitime.

Le Conseil fédéral devrait notamment :

- étendre à l'or minier et semi-raffiné les obligations de diligence prévues par la loi sur le blanchiment d'argent (LBA), afin que les raffineries s'assurent de l'origine licite de l'or qu'elles achètent ;
- légiférer de façon à empêcher l'achat de matières premières illégales, en particulier dans le secteur de l'or ;
- s'assurer que toute l'information pertinente soit accessible à l'Administration fédérale des douanes ainsi qu'aux autorités en charge d'appliquer la LBA ;
- faire publier les statistiques sur l'origine exacte de l'or minier importé (et non sur sa seule provenance).

D'ici à ce que ces mesures entrent en vigueur, Valcambi devrait immédiatement :

- mettre en œuvre son propre code de conduite en matière de chaîne d'approvisionnement ;
- renforcer ses devoirs de diligence, afin d'identifier les risques liés au travail des enfants et aux violations des droits humains ;
- user de sa position pour établir, avec le groupe Ammar, un plan destiné à endiguer les problèmes liés à ses achats d'or « togolais ».

Pour sa part, le groupe Ammar devrait immédiatement :

- adopter et mettre en œuvre des devoirs de diligence en matière de droits humains, tels qu'établis par les Principes directeurs de l'ONU ;
- user de sa position pour que les mines artisanales dans lesquelles il s'approvisionne cessent d'employer des enfants ;
- acheter et exporter l'or du pays dans lequel il est extrait, en l'occurrence le Burkina Faso ;
- s'assurer que l'or acheté a bien été extrait légalement et taxé selon la législation en vigueur dans le pays d'origine.

Initiative « Pour des multinationales responsables » Ne plus pouvoir prétendre qu'« on ne savait pas »

L'origine problématique de l'or « togolais » raffiné en Suisse par Valcambi montre, une fois encore, l'insuffisance des mesures volontaires pour prévenir les violations des droits humains. Afin de remédier à de tels scandales, la Déclaration de Berne et plus de 65 ONG suisses ont lancé, en avril 2015, une initiative populaire « Pour des multinationales responsables ».

Ce que demande l'initiative

Cette initiative vise à transposer, dans la législation suisse, les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Elle obligerait les sociétés domiciliées sur le territoire helvétique à s'assurer que leurs activités ne conduisent pas, directement ou indirectement, à des violations des droits humains ou à des atteintes à l'environnement. Pour cela, les entreprises devraient mener une procédure

de diligence raisonnable, c'est-à-dire évaluer les risques liés à leurs activités, agir pour y remédier et, enfin, rendre compte des risques identifiés ainsi que des mesures prises. Les victimes de violations pourraient demander réparation devant un tribunal civil suisse, ce qui inciterait les sociétés à remplir leurs obligations.

Droits de l'enfant: la Suisse à la traîne

En février dernier, le Comité pour les droits de l'enfant de l'ONU s'inquiétait, à son tour, du fait que la Confédération « compte uniquement sur l'autorégulation volontaire » et qu'elle « ne prévoit pas de législation établissant clairement les obligations des entreprises actives sur son sol ou contrôlant le respect des droits de l'enfant dans leurs activités menées en dehors de la Suisse ». Les 18 experts recommandaient notam-

ment la mise en place d'un cadre réglementaire clair en la matière.

Ce qui changerait avec l'initiative

Si l'initiative « Pour des multinationales responsables » était acceptée, Valcambi aurait l'obligation de connaître l'origine précise de l'or qu'elle achète. Elle devrait en outre s'assurer que le métal précieux n'a pas été extrait ou obtenu en violation des droits fondamentaux et des normes environnementales. La raffinerie tessinoise serait tenue de rendre compte de ses efforts de vigilance. La carte de l'ignorance ne pourrait plus être jouée !

Plus d'infos sur www.ladb.ch/initiative
Twitter #IniMulti

COMMENT AGIR AVEC NOUS ?

La Suisse est la plaque tournante du marché mondial de l'or. L'or raffiné est fondu en lingots destinés au secteur financier ou travaillés dans l'horlogerie ou la joaillerie. Comme mentionné dans les recommandations, la DB n'appelle pas au boycott de l'or artisanal du Burkina Faso, car cela risquerait de priver de nombreuses familles d'un revenu indispensable à leur survie.

Afin de s'assurer que l'or raffiné en Suisse ne soit plus extrait en ayant recours au travail d'enfants, c'est avant tout aux entreprises d'assumer leurs responsabilités et de s'engager pour améliorer les conditions de travail dans les mines.

Dans le cas de l'or artisanal du Burkina Faso, vous pouvez vous engager par votre action citoyenne afin de renforcer la pression sur les entreprises.

- **Signez l'initiative** « Pour des multinationales responsables », afin que les entreprises aient l'obligation légale de respecter les droits humains et les normes environnementales : www.ladb.ch/initiative
- **Soutenez le travail de la DB** qui s'engage en Suisse pour le respect des droits humains par les entreprises partout dans le monde.

Par ailleurs, comme les principaux acquéreurs de l'or vendu par les raffineries sont les banques centrales, les gouvernements et les banques, le choix du consommateur, acheteur d'un bijou ou d'une montre, n'a qu'une influence minime sur l'industrie de l'or. Contrairement à celle du diamant, par exemple.

Il est du reste très difficile d'acheter de l'or issu d'une production responsable. D'une manière générale, sur le marché de l'or, plusieurs initiatives ont vu le jour dans la perspective d'une certification. La DB soutient le développement de telles initiatives. Pour l'heure, malheureusement, ces mesures sont encore insuffisantes et restent confinées essentiellement à l'or en provenance de quelques mines d'Amérique latine.

Par vos choix de consommation, vous pouvez toutefois déjà exercer une pression indirecte en exigeant d'obtenir des informations sur l'origine et les conditions de production de l'or.

- **Renseignez-vous sur l'origine de l'or** et sur ses conditions de production.
- **Demandez au vendeur de transmettre votre inquiétude à ses fournisseurs.**



Déclaration de Berne
Dichiarazione di Berna
Erklärung von Bern



La Déclaration de Berne

La Déclaration de Berne (DB) est une organisation non gouvernementale indépendante dont les activités sont financées principalement par le soutien de ses quelque 25000 membres. La DB s'engage depuis plus de 40 ans pour des relations équitables entre la Suisse et les pays en développement. Par son travail de recherche, d'analyse, de campagne et de lobbying, elle encourage une politique au service des droits humains.

www.ladb.ch

Déclaration de Berne

Avenue Charles-Dickens 4
CH-1006 Lausanne
Tél. +41 (0)21 620 03 03
Fax +41 (0)21 620 03 00
info@ladb.ch
www.ladb.ch
CP 10-10813-5

Un filon en or

Chaque année, la Suisse importe et raffine l'équivalent de 70% de la production mondiale d'or. Selon les douanes suisses, plusieurs tonnes proviendraient du Togo. Pourtant, ce petit pays d'Afrique de l'Ouest n'extrait pas d'or.

Cette enquête exclusive de la DB remonte à la véritable source de ce précieux métal: les mines artisanales du Burkina Faso. Là, des enfants – presque aussi nombreux que les adultes – se relaient jour et nuit dans des conditions très précaires pour assurer le fonctionnement permanent des sites.

En 2014, sept tonnes de cet or « togolais » ont transité depuis le Burkina Faso dans les mains de contrebandiers. Le groupe Ammar, du nom de la famille libanaise à sa tête, exporte ensuite ce métal vers Zurich où il le vend à la plus grosse raffinerie suisse, Valcambi. Les recettes fiscales, dont le Burkina Faso est ainsi privé, se comptent en millions.

Les autorités suisses ne posent aucune question sur la véritable origine de cet or et Valcambi, malgré ses réfutations, profite en toute illégalité du travail des enfants. Ce numéro spécial démontre, une fois de plus, qu'il revient aux entreprises d'assumer leurs responsabilités et de prendre des mesures pour empêcher les violations de droits humains sur leur chaîne d'approvisionnement.

